



École élémentaire catholique Saint-Nicolas
720, avenue Woodward, Milton ON L9T 4A3
(905) 864-3025
<https://sn.cscmonavenir.ca>



GUIDE À L'INTENTION DES PARENTS/TUTEURS 2018-2019

INTRODUCTION

Le présent Guide à l'intention des parents/tuteurs a été conçu et mis à jour dans le but d'orienter les familles en lien au fonctionnement général de l'École élémentaire catholique Saint-Nicolas. Même si ce guide contient plusieurs détails en lien à la culture scolaire, il n'est pas exhaustif. Plusieurs autres pratiques et politiques scolaires en place sont communiquées aux familles par le biais des enseignants et enseignantes titulaires et de la direction.

De plus, ce guide peut être complété par le code de vie qui figure dans l'agenda scolaire des élèves de la 1^{re} à la 6^e année ou sur le site Web de l'école. Prière de revoir le contenu de ce guide ainsi que celui du code de vie avec votre enfant en début d'année scolaire.

Toute modification ou tout ajout apporté aux éléments présentés dans ce guide pendant l'année scolaire sera partagé aux parents/tuteurs par voie électronique. Pour toute question au sujet du guide, prière de communiquer avec la direction.

MISSION DE L'ÉCOLE

L'École élémentaire catholique Saint-Nicolas a pour mission d'offrir des programmes scolaires conformes aux directives du Ministère et un enseignement de qualité en langue française y compris l'enseignement des valeurs chrétiennes et la culture dans le but d'aider l'élève à développer ses habiletés. Le personnel de l'école, en partenariat avec les élèves et les parents, s'engage aussi à promouvoir de façon particulière le respect de soi et d'autrui, afin de créer un climat positif d'appartenance à la francophonie ontarienne.

CODE DE VIE

Le code de vie pour l'école a été revu au printemps 2018. Ce document, qui complète ce présent Guide à l'intention des parents/tuteurs, s'applique non seulement aux élèves, mais à tout individu sur les lieux de l'école ou s'impliquant auprès de notre communauté scolaire. Le Code de vie contient entre autres les droits et responsabilités de l'élève (ou de tout adulte) ainsi que des précisions en lien à la discipline progressive et à l'intimidation en milieu scolaire conformément aux politiques du Csc MonAvenir et aux exigences ministérielles. Vous pourrez trouver une copie de ce code dans l'agenda scolaire de votre enfant de la 1^{re} à la 6^e année et sur le site Web de l'école.

HORAIRE

Horaire général

L'école est ouverte aux élèves uniquement entre 7 h 55 et 14 h 45, à l'exception de ceux et celles inscrits aux programmes avant ou après l'école (p. ex., Artshine et garderie Petit Bateau), puisque leur surveillance ne peut être assurée à l'extérieur de ces heures. Il est important de noter que

pour des raisons de sécurité, ni parent, ni tuteur, ni tutrice ni élève ni tout autre membre de la communauté ne faisant pas partie du personnel de l'école, ne peut se présenter dans l'école ou sur le terrain de l'école (p. ex., portatives) à l'extérieur de ces heures.

L'horaire de la semaine est organisé en fonction d'un calendrier cyclique, c'est-à-dire en jours de 1 à 5 avec un système de changement de blocs et de matières d'enseignement chaque jour. Ce calendrier cyclique se retrouve dans l'agenda des élèves de la 1^{re} à la 6^e année et sur le site Web de l'école.

Un dîner de 11 h 30 à 12 h 30 a lieu pour les élèves de la 4^e à la 6^e année et l'autre dîner a lieu de 12 h 30 à 13 h 30 pour les élèves de la maternelle jusqu'à la 3^e année. La création des deux dîners permet une surveillance encore plus adéquate des élèves et favorise un climat scolaire sain dans la cour de récréation, entre autres.

Voici l'horaire global de la journée scolaire en fonction des niveaux :

Maternelle-3^e année

8 h 05	Début de la journée scolaire/Accueil
8 h 10	Hymne national et prière
	Blocs d'enseignement
10 h 10	Récréation
10 h 30	Blocs d'enseignement
12 h 30	Dîner (20 min.) et récréation (40 min.)
13 h 30	Blocs d'enseignement
14 h 30	Fin de la journée scolaire

4^e-6^e année

8 h 05	Début de la journée scolaire/Accueil
8 h 10	Hymne national et prière
	Blocs d'enseignement
10 h 10	Récréation
10 h 30	Blocs d'enseignement
11 h 30	Dîner (20 min.) et récréation (40 min.)
12 h 30	Blocs d'enseignement
14 h 30	Fin de la journée scolaire

Récréations

Les élèves sortent aux récréations été comme hiver, les seules exceptions étant lorsqu'il pleut ou lorsque la température est trop haute ou trop basse. Nous respectons la directive administrative du Csc MonAvenir en lien à la température et aux récréations. Nous vous recommandons de veiller à ce que votre enfant soit habillé en fonction du temps et qu'il ou elle ait des vêtements de rechange à l'école.

Des règlements particuliers existent pour les récréations, notamment en lien aux zones à respecter, à l'accès à l'école ainsi qu'au matériel de jeu (p. ex, aucun ballon dur pour les élèves des cycles préparatoire et primaire). Ces règlements sont présentés aux élèves en début d'année

scolaire. Des surveillants du dîner sont engagés et formés pour participer à la surveillance des élèves et veiller à leur sécurité.

Chaque classe bénéficie de matériel de jeu pour les récréations (p. ex., ballons, raquettes, cerceaux, cordes à sauter). L'utilisation de ce matériel doit respecter le système établi par l'enseignant(e) titulaire. Les élèves ont le droit d'apporter leur propre matériel de jeu pour les récréations (p. ex., ballon dans un sac à cet effet); toutefois, ce matériel doit être approuvé par l'adulte responsable de la classe avant d'être apporté dehors afin d'assurer qu'il respecte les exigences en lien au matériel pour des raisons de sécurité. De plus, l'école ne peut pas être tenue responsable d'une perte ou d'un bris de matériel personnel apporté à l'école par les élèves.

Rentrée progressive

Une rentrée progressive est prévue pour les élèves de la maternelle entre le 4 et le 7 septembre 2018. Cela permet aux élèves d'apprendre à connaître leur enseignant(e) et de faire une première découverte de leur milieu. Tous les détails sur la rentrée progressive y compris le ou les jours prévus pour l'entrée de chaque enfant sont communiqués aux familles à la fin août. À partir du lundi 10 septembre 2018, tous les élèves commencent à temps plein.

ASSIDUITÉ

Arrivées et départs

Tout élève doit avoir la permission écrite d'un parent ou être accompagné par une personne âgée de 18 ans ou plus pour quitter la propriété de l'école pendant la journée scolaire.

Les parents qui conduisent leurs enfants le matin sont priés de le faire entre 7 h 55 et 8 h 05 au « *Kiss & Ride* ». Lors de ces 10 minutes seulement, une surveillance est assurée à l'extérieur. Après 8 h 05, les parents/tuteurs doivent accompagner les enfants directement au bureau. Les membres du personnel enseignant sont à l'intérieur pour accueillir et surveiller les élèves en salle de classe à partir de 8 h 05.

Nous demandons aux parents/tuteurs qui viennent chercher leurs enfants en fin de journée d'écrire un courriel à sn-infocom@cscmonavenir.ca ou de téléphoner au (905) 864-3025 avant 14 h. À la fin de la journée, les parents/tuteurs sont priés d'attendre leurs enfants à l'arrière de l'école et de signer le registre de départs. L'appel des noms des élèves se fait à 14 h 25 et nous invitons les parents/tuteurs à respecter l'heure de départ puisqu'une surveillance ne sera pas assurée après la période des autobus.

Dans le cas où un enfant doit se faire chercher à l'école par un adulte autre que celui ou ceux inscrits comme responsables de l'enfant dans nos dossiers (p. ex., ami ou amie ou autre membre de la famille), il est nécessaire de communiquer par écrit avec le secrétariat. Ces personnes sont aussi tenues de présenter une pièce d'identité à leur arrivée au secrétariat et de signer un registre.

Retards et absences

Afin d'assurer le bon déroulement de la journée scolaire et dans le but de permettre à chaque enfant de réussir, il est important de respecter l'horaire de l'école et d'éviter dans la mesure du possible les retards et les absences. Tel que présenté ci-haut, les membres du personnel enseignant sont en salle de classe pour accueillir les élèves dès 8 h 05 et un élève est considéré en

retard après 8 h 10. Le cas échéant, l'élève doit se présenter directement au secrétariat pour signaler son retard.

Dans le cas de toute absence ou de tout retard envisagé, prière de communiquer avec l'école le plus tôt possible en téléphonant au (905) 864-3025. Vous pouvez laisser un message si l'école n'est pas ouverte ou écrire à sn-infocom@cscmonavenir.ca en donnant votre nom, le nom de votre enfant, le nom de son enseignant(e) titulaire ainsi que les détails sur l'absence ou le retard.

Il est important de noter que pour toute absence régulièrement prévue ou pour toute absence prolongée, il revient aux parents/tuteurs de faire une demande auprès du bureau. Un formulaire doit être rempli et approuvé par la direction afin de justifier l'absence d'un élève et d'assurer que son parcours éducatif soit respecté en dépit de l'absence en question. Le formulaire contient aussi un plan d'éducation pour l'enfant pour la durée de l'absence. En cas d'absence, il incombe aux parents/tuteurs de veiller à ce que l'enfant accomplisse les tâches exigées. Ce travail pourrait être fourni quelques jours avant le départ de l'élève par les enseignants dans la mesure du possible ou pendant les jours d'absence de l'élève. Nous souhaitons insister sur le fait que les absences prolongées peuvent facilement nuire au rendement scolaire d'un jeune, surtout aux cycles primaire et moyen. De plus, dans certains cas, elles peuvent faire en sorte que les bulletins scolaires restent incomplets pour la ou les périodes affectées.

Maladie et horaire modifié

De façon générale, si votre enfant est trop malade pour sortir aux récréations, il ou elle est également trop malade pour venir à l'école. Toutefois, si votre enfant peut se présenter à l'école, mais qu'un changement à son horaire (p. ex., rester à l'intérieur lors d'une récréation) est requis à cause d'une situation médicale particulière, prière de fournir un billet du médecin au secrétariat dans les plus brefs délais.

CLIMAT SCOLAIRE

Sécurité

En matière de sécurité, l'école participe à certains programmes, dont Évaluation du risque et de la menace et des séances d'information sur les mesures en cas d'incendie avec les pompiers de la région. Un plan d'action sur les mesures d'urgence est en place avec les services de police de la région de Halton. Plusieurs pratiques d'évacuation en cas d'incendie et de confinement barricadé sont effectuées annuellement avec des protocoles à jour en fonction des exigences du Csc MonAvenir et de la région. Une lettre à cet effet est envoyée en début d'année scolaire.

De plus, afin d'assurer un milieu sécuritaire, l'école est munie d'un système de surveillance. Les portes donnant sur l'extérieur sont verrouillées en tout temps et des caméras sont installées à l'extérieur de l'école depuis l'été 2017.

Finalement, l'équipe met en place en début de chaque année scolaire un comité EASE (Équipe d'action pour la sécurité à l'école) pour viser la sécurité et le bien-être des élèves en milieu scolaire. Un plan pour contrer l'intimidation en milieu scolaire est également mis à jour avec l'appui de l'ensemble de la communauté scolaire.

Discipline progressive

L'intervention faite dans le cadre de la discipline progressive est basée sur une approche éducative qui favorise l'apprentissage et la responsabilisation de l'élève et de son comportement en lui offrant un encadrement et un soutien. Le comportement inapproprié de l'élève devient une occasion de comprendre le lien entre ses actions et la conséquence naturelle. Cette démarche guide l'élève afin qu'il puisse tirer des leçons des choix qu'il fait et permet de l'orienter vers les bons choix. La discipline progressive s'insère dans un continuum d'interventions pouvant débiter par un rappel du code de vie, un avertissement, une communication avec le parent/tutrice/tuteur et/ou un geste réparateur. Il faut cependant noter que la discipline progressive tient compte de la nature et de la gravité du comportement et des conséquences de ces derniers sur le climat scolaire.

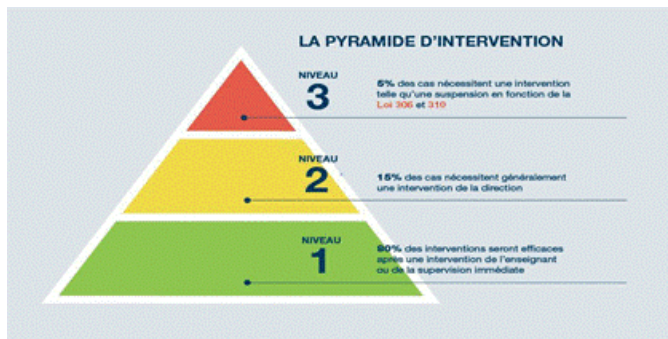
Directive administrative du Csc MonAvenir sur la discipline progressive :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.4.pdf>

Directives administratives du Csc MonAvenir sur la suspension:

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.2.pdf>



Profileur de comportement

Le personnel de l'école se sert d'un logiciel appelé le profileur de comportement afin de documenter les différentes actions (positives comme celles qui vont à l'encontre du code de vie) des élèves. Ces données, qui ne sont aucunement divulguées à l'externe, servent à assurer la mise en place d'une discipline progressive dans l'école et à suivre les élèves afin d'encourager leurs choix positifs et viser l'amélioration continue de leurs comportements en milieu scolaire.

Système de billets

Un système de billets est en place pour les périodes de récréations et pour les minutes précédant le départ en autobus en fin de journée. Les élèves peuvent recevoir un billet vert (comportement positif), jaune (avertissement) ou rouge (intervention de l'adulte en lien à un comportement inacceptable) en fonction d'un comportement observé par un adulte responsable et rattaché au Cadre de référence de l'élève des écoles catholiques de l'Ontario. Les élèves se font avertir lorsqu'un billet est écrit à leur nom, les billets sont remis à la direction et les données sont transcrites dans le profileur de comportement. Des suivis sont faits par la suite au besoin par les membres du personnel impliqués et/ou la direction.

Comportements positifs

L'école s'engage à encourager les comportements positifs qui véhiculent sa mission. Dans le but de favoriser l'adoption de ces comportements, l'école propose plusieurs initiatives : un plan pour contrer l'intimidation scolaire qui sera établi en collaboration avec les membres de la communauté scolaire, des ateliers en lien à la diversité et à la tolérance et des ateliers offerts par des organismes communautaires pour permettre aux élèves de rehausser leur estime de soi, entre autres.

De plus, l'école s'engage à mettre en place annuellement un système de renforcement des comportements positifs en lien au Cadre de référence de l'élève des écoles catholiques de l'Ontario (CRÉÉCO). Ce document est disponible en ligne à <http://www.ecolescatholiquesontario.ca/fr/cadre-de-reference>. Des tirages mensuels ont lieu pour valoriser les élèves ayant reçu un ou des billets verts pendant le mois en question.

SANTÉ

Allergies aux arachides et aux noix

Nous avons à l'école des enfants qui ont des allergies sévères aux arachides et aux noix. Pour éviter tout incident, veuillez vous assurer que les collations et le dîner de votre enfant ne contiennent pas d'arachides, de noix ou d'autres dérivés du produit. Pour les fêtes et les occasions spéciales, les pâtisseries et friandises, tout comme d'autres aliments à partager sont interdits.

Si votre enfant a toute autre allergie sévère, prière d'en avvertir le secrétariat et l'enseignant(e) titulaire afin que certaines précautions soient prises. Veuillez aussi fournir au secrétariat en début d'année scolaire tout matériel nécessaire en lien à la santé d'un élève (p. ex, auto-injecteur EpiPen).

Administration des médicaments et règlements

Le Conseil scolaire a une politique précise en lien à l'administration de médicaments par le personnel de l'école. Veuillez vous référer à la directive administrative suivante du Csc MonAvenir en lien à l'administration des médicaments en milieu scolaire : <https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.4.1.pdf>.

Le personnel de l'école est uniquement autorisé à administrer des médicaments d'ordonnance par voie buccale. Les médicaments sans ordonnance ne peuvent être administrés par le personnel. Si votre enfant doit prendre des médicaments avec ordonnance au cours de la journée, prière de les faire parvenir au secrétariat dans le contenant original et accompagnés du formulaire à cette fin. Ce formulaire doit être rempli et remis au secrétariat le plus tôt possible avant le début de l'administration du médicament. Vous pouvez trouver ce formulaire au lien suivant <https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.4.1.1.pdf> ou en communiquant avec le secrétariat.

Blessures et situations médicales

La santé et la sécurité des enfants sont primordiales. Un protocole est en place à l'école pour assurer le suivi d'un élève en cas de blessure ou de malaise. Certains membres du personnel formés en premiers soins sont impliqués pour évaluer la gravité de blessures majeures. Veuillez noter que l'école ne peut à aucun moment traiter une blessure ou un malaise avec des produits (p.

ex., savons, crèmes, cachets) à l'exception de médicaments d'ordonnance à administrer par voie buccale fournis à l'école avec le formulaire obligatoire.

Dans les cas malencontreux où votre enfant se blesserait à la maison, se ferait mettre un plâtre ou souffrirait d'une condition médicale à court ou à long terme, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat et de fournir une note d'un médecin dans les plus brefs délais pour que nous puissions mettre en place des mesures nécessaires à l'école assurant sa sécurité et son bien-être continus.

Écoles saines

L'École élémentaire catholique Saint-Nicolas tient à accompagner les jeunes dans le choix d'une alimentation saine.

Dans cette visée, voici quelques politiques en place à l'école :

- les parents/tuteurs doivent prévoir un dîner et suffisamment de collations pour leur(s) enfant(s);
- l'école ne fournit malheureusement pas de repas pour les dîners oubliés;
- les collations et les dîners doivent être sains;
- la malbouffe/*fast-food* (p. ex., repas de McDonald) n'est pas recommandée;
- les élèves ont droit aux desserts ou grignotines sans noix ou arachides, mais uniquement après le repas du dîner;
- un distributeur permet l'achat de petits cartons de lait nature et de lait au chocolat au prix individuel de 1 \$;
- le partage de nourriture n'est pas permis à l'école (y compris pour des fêtes ou occasions spéciales);
- l'eau, le lait et le jus sont des boissons recommandées; les boissons très chaudes ou brûlantes sont à éviter pour des raisons de sécurité;
- l'achat de dîners au préalable est possible par le biais de Lunchbox pour l'année scolaire 2018-2019.

Programme de Sports et vie saine

Dans le but de susciter l'intérêt des jeunes vis-à-vis de l'adoption d'un mode de vie sain et de leur donner l'occasion d'explorer les possibilités dans le domaine de la santé et de l'activité physique, le Programme de Sports et vie saine sera en place pour une deuxième année consécutive. Un maximum de 20 élèves du cycle moyen (4^e-6^e année) pourra participer au Programme de Sports et vie saine.

Voici les principales composantes du programme :

- participation à plusieurs activités et sorties éducatives en lien à la santé et à l'activité physique (exigeant des dépenses supplémentaires de la part des familles, à l'exception de quelques activités gratuites);
- développement d'un leadership en matière de santé et d'activité physique chez les jeunes (p. ex., organisation d'activités scolaires pour promouvoir un mode de vie sain et participation à des ateliers);
- exploration de carrières et de possibilités dans le domaine de la santé et de l'activité physique;
- création de liens entre les apprentissages réalisés en salle de classe et les expériences proposées par le programme (portfolio de cheminement et tâches liées aux sports et à la vie saine);
- programme exigeant chez l'élève l'adoption d'un comportement positif respectant le code de vie

au sein de l'école;

-programme exigeant chez l'élève une autonomie et un sens de l'organisation;

-programme exigeant une certaine flexibilité chez les parents/tuteurs, notamment dans le cadre d'activités ou de sorties qui pourraient à l'occasion prendre fin après 14 h 30.

De la documentation au sujet du programme est acheminée par envoi électronique en début d'année scolaire. Pour obtenir d'autres détails au sujet du programme, prière de communiquer avec la direction.

ENVIRONNEMENT/ÉCOÉCOLES

Notre école souhaite conscientiser les élèves de tous les niveaux quant à l'importance de respecter l'environnement et d'éviter les pertes et gaspillages. Le comité ÉcoÉcoles, auquel peuvent participer les élèves, vise à renforcer certains messages importants. Entre autres, des journées sans déchets sont fixées; prière de privilégier les contenants réutilisables pour les dîners de votre enfant. De plus, tel que mentionné dans la lettre envoyée en lien au matériel scolaire et à la cotisation, prière de fournir à votre enfant un ensemble d'ustensiles réutilisables, puisqu'aucun ustensile en plastique ne sera fourni pendant l'année scolaire afin de réduire la quantité de déchets.

CODE ET ARTICLES VESTIMENTAIRES

Il n'y a aucun uniforme à l'École élémentaire catholique Saint-Nicolas. Pour des détails sur le code vestimentaire du Csc MonAvenir, prière de vous référer au code de vie dans l'agenda des élèves de la 1^{re} à la 6^e année ou sur le site Web de l'école. Il est entre autres important d'assurer pour chaque élève une longueur adéquate (mi-cuisse) de tout article vestimentaire, d'éviter toutes sandales ouvertes (p. ex., *flip flops*) et d'assurer que le ventre, la poitrine et le dos soient recouverts.

Votre enfant aura besoin d'espadrilles pour les cours d'éducation physique avec des semelles blanches ou non marquantes. Prière d'envoyer à l'enseignant(e) de votre enfant des vêtements de rechange dans un sac ziploc identifié à son nom. Si votre enfant est inscrit à la garderie avant et/ou après l'école, prière d'assurer qu'il ou elle ait une autre paire de souliers pour ce programme.

Depuis 2016, des articles vestimentaires Saint-Nicolas peuvent être achetés pour permettre aux élèves d'exprimer leur fierté d'appartenir à cette communauté scolaire. Ces vêtements, qui incluent entre autres des pantalons en coton, des t-shirts *dri-fit* et des chandails à capuchon, peuvent être portés lors des journées normales ou thématiques, lors de sorties éducatives ou à l'extérieur de l'école. Ces articles pourront être achetés par l'entremise du site de School-Day.

PAIEMENTS ET COTISATION

Tout paiement en lien à l'école (p. ex., cotisation, sorties, achats) doit être effectué par le biais de School-Day. Cette méthode privilégiée dans l'ensemble de la province permet d'éviter les pertes et les vols et de tenir compte plus efficacement des paiements effectués par les familles. Si vous n'avez pas reçu les détails de votre compte pour vous brancher en début d'année scolaire, prière de communiquer dès que possible avec le secrétariat.

Tel que décrit dans la lettre envoyée en juin 2018, la cotisation payée en début d'année scolaire est destinée à ce qui suit : un agenda par élève de la 1^{re} à la 6^e année et le financement d'activités et de projets spéciaux en milieu scolaire. Les coûts associés aux sorties éducatives et au transport pour ces sorties devront être défrayés par les parents/tuteurs pendant l'année scolaire. Comme les élèves de la maternelle et du jardin ne reçoivent pas d'agenda, leur cotisation est inférieure à celle des élèves des autres cycles. La cotisation est payée en ligne par le biais de School-Day.

POCHETTES BLEUES

Une pochette bleue avec le nom de l'école est remise à chaque élève au début de son parcours à l'École élémentaire catholique Saint-Nicolas et le ou la suivent jusqu'à la fin de l'élémentaire. Ces pochettes sont utilisées pour envoyer des notes, livres ou autres documents à la maison en bon état. Les pochettes bleues sont laissées à l'école à la fin de chaque année scolaire et transférées à la nouvelle classe de votre enfant à l'automne de l'année suivante. Nous vous remercions de vérifier régulièrement la pochette bleue de votre enfant et de la nettoyer ou de la laver au besoin. Dans le cas de perte ou de dommage d'une pochette bleue, un total de 15 \$ sera exigé pour l'achat d'une pochette neuve.

MATÉRIEL SCOLAIRE

Sur le site Web de l'école, vous trouverez une copie de la lettre envoyée aux familles en juin 2018 présentant le matériel requis pour les élèves.

Selon la directive administrative du Csc MonAvenir, un matériel de base reste à la disposition des élèves en salle de classe (p. ex., ciseaux, règles, colle). Nous invitons les parents/tuteurs à fournir aux élèves tout matériel supplémentaire qui leur serait utile et qui figure sur la liste dans la lettre.

Contrairement aux années précédentes, vous ne devrez pas fournir de fourchettes ou de cuillères en plastique pour la classe de votre enfant. Afin de réduire notre quantité de déchets, nous vous demandons de fournir cette année un seul ensemble d'ustensiles réutilisables (p. ex., une fourchette et une cuillère réutilisables) pour votre enfant, car les ustensiles en plastique ne seront pas fournis par l'école pendant l'année.

DEVOIRS ET EXIGENCES

Afin de viser l'amélioration continue du rendement des élèves, nous tenons à insister sur l'importance des devoirs. Plusieurs stratégies sont déjà en place pour l'année 2018-2019 afin d'assurer que les élèves effectuent certains travaux à la maison (p. ex., utilisation de l'agenda, communication avec les parents par courrier électronique, utilisation des pochettes bleues SN). Le personnel compte sur l'appui des parents/tuteurs pour faire développer aux élèves un sens de responsabilité dans la réalisation de leurs tâches à la maison. Fixer un temps pour les devoirs à la maison ou simplement demander à votre enfant de vous montrer son agenda et de vous expliquer ce qu'il ou elle doit faire constituent déjà deux bonnes stratégies à cet effet.

Les plateformes Google Drive/Google Classroom sont utilisées par plusieurs classes pour effectuer divers travaux, devoirs ou consulter du matériel scolaire. Le personnel enseignant s'assure que chaque élève sache y accéder avant de donner des devoirs à partir de cette plateforme. Si vous souhaitez obtenir des détails au sujet de Google Drive/Google Classroom, prière de communiquer avec l'enseignant(e) titulaire de votre enfant en début d'année scolaire.

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'agenda scolaire sera fourni aux élèves de la 1^{re} jusqu'à la 6^e année. L'agenda sera uniquement utilisé par les élèves après un modelage effectué par les enseignants titulaires et sera vérifié régulièrement pour assurer le développement d'habiletés et d'habitudes de travail comme l'organisation, la fiabilité, l'autonomie et l'autorégulation. L'agenda ne servira pas de moyen de communication entre les enseignants et les parents/tuteurs.

TECHNOLOGIE

L'intégration de la technologie à l'enseignement et à l'apprentissage est une priorité pour l'ensemble du Csc MonAvenir. Dans cette optique, l'École élémentaire catholique Saint-Nicolas continue à encourager l'emploi d'outils technologiques en classe (p. ex., projecteurs « Elmos », tableaux blancs interactifs, Chromebooks), du courrier électronique et des plateformes Google Drive/Classroom pour certains devoirs, travaux et projets.

L'école permet aux élèves de se servir des ordinateurs portables (Chromebooks) afin d'enrichir leur apprentissage. Toutefois, les élèves sont tenus de le faire de façon respectueuse pour éviter toute perte ou bris. En début d'année scolaire, les élèves et leurs parents/tuteurs sont invités à lire et à signer un formulaire de consentement en lien à l'utilisation sécuritaire et respectueuse du matériel technologique et de tout ce qui est accédé par le biais de la connexion Internet sans fil de l'école. L'élève doit respecter le code de vie, même lorsqu'il est question de consulter l'Internet et d'utiliser les plateformes privilégiées pour la classe (p. ex., Google Classroom et compte de messagerie électronique ou de clavardage MonAvenir). Il est à noter que toute perte ou bris de matériel technologique appartenant à l'école pourrait exiger un remboursement partiel ou complet. De plus, l'emploi des ordinateurs est un privilège pouvant être perdu si les règles d'utilisation de l'école et du Conseil ne sont pas respectées.

En ce qui a trait aux appareils électroniques et technologiques personnels des élèves, leur utilisation n'est pas permise pendant l'ensemble de la journée scolaire. Tout appareil (p. ex., téléphone cellulaire, ipod, ipad, etc.) sera confisqué et apporté au bureau. Des suivis seront effectués par l'enseignant(e) titulaire et la direction au besoin.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de l'école permet l'emprunt d'une variété de ressources, dont des livres, des magazines, des DC et des DVD. De plus, elle permet l'utilisation d'un projecteur pour les groupes et d'ordinateurs portables (Chromebooks) pour divers travaux et projets.

La bibliothèque est visitée par chaque classe au moins une fois par semaine pour permettre l'emprunt de ressources ou pour faciliter diverses activités d'apprentissage avec ou sans technologie. Les élèves sont responsables du matériel emprunté à la bibliothèque de l'école. Des sacs ziploc sont recommandés pour protéger et transporter les ressources empruntées de la bibliothèque. Des remboursements sont exigés pour toute ressource perdue ou endommagée à l'école ou à l'extérieur de l'école.

Un réaménagement de la bibliothèque a été entamé en mai 2017 et se poursuivra pendant l'année scolaire 2018-2019 afin de continuer à améliorer ce centre visant à encourager la lecture et l'apprentissage chez les jeunes.

Afin d'encourager la lecture et par le même fait amasser des fonds pour acheter d'autres ressources pour les élèves, l'école effectue des ventes Scholastic pendant l'année scolaire. Nous vous invitons à y participer en grand nombre afin de bâtir une bibliothèque en français à la maison pour votre enfant.

TEST PROVINCIAL DE L'OQRE

Chaque année, tous les élèves de la 3^e et de la 6^e année sans exception doivent passer un test standardisé en lecture, écriture et mathématiques au niveau de la province. Ce test est conçu et évalué par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE). Cette évaluation aura lieu entre le 21 mai 2019 et le 3 juin 2019 pour l'année scolaire 2018-2019. Il n'y a pas de reprise pour ce test. Il est donc crucial d'assurer la présence de votre enfant à l'école pendant les jours ciblés par le Ministère de l'Éducation.

Si vous souhaitez obtenir d'autres détails au sujet de ce test provincial, vous pouvez consulter le site Web de l'OQRE : <http://www.eqao.com/fr>.

SORTIES ÉDUCATIVES

Les sorties éducatives permettent aux élèves de découvrir d'autres concepts et milieux, de consolider certains de leurs apprentissages en salle de classe et parfois de tisser des liens avec d'autres membres de la communauté francophone. De façon générale, les sorties organisées sont rattachées aux différents programmes-cadres de l'élémentaire. Les coûts associés aux sorties scolaires (frais d'admission et de transport) doivent être défrayés par les familles par le biais de School-Day pendant l'année scolaire.

Pendant toute sortie, l'ensemble du groupe d'élèves doit rester en présence du ou des adultes responsables. Il est important de noter que la participation à une activité scolaire reste un privilège. Le code de vie s'applique aux journées de sorties éducatives. Si un incident se produit lors d'une sortie, un élève pourrait être renvoyé à l'école aux frais des parents/tuteurs. Si un(e) élève pose ou pourrait poser un risque à sa propre sécurité ou à celle des autres ou encore s'il ou si elle refuse de respecter le code de vie de l'école, il ou elle pourrait se voir refuser le droit de participer à une sortie ou à une activité scolaire ou parascolaire, et cela, sans que l'école ne puisse nécessairement garantir un remboursement à la famille.

Chaque classe pourra participer à au moins une sortie éducative pendant l'année scolaire aux frais des familles. D'autres sorties pourraient être organisées par les enseignants titulaires ou par la direction pendant l'année. Ces frais doivent être payés en ligne avec School-Day. La participation à toute sortie exige de remplir des formulaires de permission et de consentement aux traitements médicaux de façon électronique par le biais de School-Day.

Nous encourageons les parents/tuteurs à participer aux sorties et activités de leurs enfants. Prière de communiquer avec les enseignants titulaires lors de l'organisation des sorties afin d'obtenir des détails en lien aux coûts possibles pour les adultes (certains centres ou organismes incluent un nombre limité de places pour adultes) et aux places disponibles dans les autobus. De plus, nous tenons à rappeler que tous les bénévoles doivent fournir à l'école un formulaire original de vérification des antécédents criminels pour le secteur vulnérable (en date de 6 mois ou moins) ou remplir en début d'année scolaire un formulaire de déclaration annuelle pour mettre à jour un

formulaire de vérification des antécédents criminels déjà remis à l'école lors de l'année scolaire précédente.

ACTIVITÉS DU DÎNER

Dans le but de promouvoir l'activité physique, de permettre aux élèves de tisser des liens entre eux et de continuer à améliorer le climat scolaire lors des récréations, un programme d'activités lors des dîners est en place. Ce programme implique l'organisation d'activités faisant appel aux différents intérêts des élèves (p. ex., coloriage, basketball, soccer) lors du temps de récréation. Des membres du personnel sont responsables des activités et se font parfois accompagner par des élèves leaders du cycle moyen. L'horaire des activités est annoncé aux élèves à la radio et ils peuvent librement y participer.

PROGRAMMES SCOLAIRES

Garderie

Une garderie privée Petit Bateau loue une section arrière de l'école pour offrir des services de garde ainsi que des programmes avant et après école. La garderie est une entité indépendante de l'école. L'accès à la garderie (entrées et sorties) doit uniquement se faire à partir de la porte désignée à l'arrière de l'école, même si les enfants sont des élèves de l'école. Afin d'obtenir des détails au sujet de la garderie, vous pouvez composer le 905-876-2300 ou vous rendre au <http://www.preschoolpetitbateau.com/>.

Autres programmes

D'autres programmes se déroulent pendant les heures de classe ou après l'école, dont les classes d'art offertes par l'organisme Artshine. Des détails au sujet de ces programmes seront communiqués pendant l'année scolaire.

TRANSPORT SCOLAIRE

La compagnie d'autobus qui dessert notre Conseil est Francobus. La compagnie est responsable de créer les trajets et les horaires et de communiquer cette information aux parents avant la rentrée scolaire. Il est possible de communiquer avec Francobus au : 1-800-749-0002.

Prière d'avertir le secrétariat et la compagnie Francobus dans le cas de tout déménagement avant ou pendant l'année scolaire.

Les règles du code de vie s'appliquent aussi à la période de temps passée par les élèves dans les autobus scolaires. Les conducteurs communiquent régulièrement avec l'école et ces échanges permettent d'assurer le bon déroulement des trajets. Des rapports d'incidents peuvent être complétés par les conducteurs et remis à la direction dans le cas de tout manquement au code de vie afin d'assurer les suivis nécessaires. Le transport scolaire reste un privilège. Si un élève obtient trois (3) rapports d'incidents, il ou elle perdra son privilège du transport et devra se faire accompagner à l'école par un parent/tuteur, et ce, pour une durée précisée par la direction.

Pour toute demande de transport spécial, prière de communiquer avec le secrétariat.

STATIONNEMENT

Le stationnement de l'école contient un nombre limité de places, ce qui signifie que nous devons travailler main dans la main pour viser la sécurité de chacun et chacune dans cet espace. Des

caméras ont récemment été installées autour de l'école et dans le stationnement afin de rendre cet espace encore plus sécuritaire.

Voici quelques recommandations en lien au stationnement :

- utiliser le « *Kiss & Ride* » le matin pour déposer les enfants entre 7 h 55 et 8 h 05;
- ne pas stationner de véhicule dans la zone du « *Kiss & Ride* » lors des blocs réservés à l'arrivée et au départ des autobus;
- éviter tout mouvement de véhicule dans le stationnement entre 14 h 30 et 14 h 45 lorsque les élèves embarquent dans les autobus;
- respecter les zones de délimitation dans le stationnement afin de permettre aux autres véhicules (p. ex., autobus et camionnettes) de circuler de façon sécuritaire;
- respecter les panneaux d'affichage dans le stationnement, notamment en lien aux places réservées au personnel de l'école;
- rouler lentement dans le stationnement et faire preuve de prudence en tout temps;
- signaler au bureau tout problème rencontré dans le stationnement de l'école.

OBJETS, PERTES ET VOLS

Nous invitons les parents/tuteurs à écrire le nom de leurs enfants sur leurs différents articles personnels afin d'éviter les pertes. Il est à noter qu'en dépit des pratiques visant la gestion des articles des élèves, l'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Toutefois, les membres du personnel se doivent d'intervenir dans ces situations et de faire des suivis auprès des élèves et des familles.

Certains objets ne sont pas recommandés en salle de classe, par exemple certains jouets ou articles pouvant nuire au bien-être de l'ensemble du groupe ou représentant une forme de distraction. Les enseignants titulaires communiqueront avec les parents/tuteurs à cet effet pour apporter des précisions se rattachant à la gestion de leur classe.

COMMUNICATION

Langue de communication

Comme la langue de communication à l'école est le français, l'enseignement, les rassemblements et les activités parascolaires se déroulent en français. Les élèves sont tenus de s'exprimer en français en tout temps lors de la journée scolaire, à l'exception des périodes allouées à l'enseignement de l'anglais. Différentes stratégies sont employées en salle de classe pour stimuler chez l'enfant le désir de s'exprimer en français.

Les membres du personnel sont également tenus de communiquer en français avec les parents/tuteurs. Cela dit, nous comprenons la réalité de notre milieu minoritaire et des nombreuses familles exogames parmi notre communauté scolaire. Même si toutes nos communications auprès des parents/tuteurs se font en français, nous vous invitons à communiquer avec l'enseignant(e) titulaire de votre enfant et/ou le secrétariat si vous souhaitez poser des questions en anglais au sujet des activités à l'école.

Communication avec les parents/tuteurs

La communication avec les parents/tuteurs est de grande importance à l'École élémentaire catholique Saint-Nicolas.

Afin de continuer à assurer un climat d'ouverture et de transparence avec les parents/tuteurs de nos élèves, voici les modes de communication qui seront privilégiés par l'école et son personnel pendant l'année scolaire 2018-2019 :

-site Web de l'école : <https://sn.cscmonavenir.ca>;

-réseaux sociaux en place pendant l'année (Facebook, Instagram, Twitter);

-système de messagerie par courriel (la liste des courriels des membres du personnel se trouve sur le site Web de l'école);

-envois systématiques aux familles par le biais de sn-infocom@cscmonavenir.ca et par texto.

Il est à noter que l'agenda scolaire ne doit pas et ne sera pas utilisé à des fins de communication entre les parents/tuteurs et les membres du personnel enseignant. L'agenda est un outil visant à développer l'autonomie, l'autorégulation et l'organisation chez les élèves. Veuillez donc noter que les membres du personnel enseignant ne répondront pas aux messages des parents/tuteurs laissés dans les agendas.

Chaque élève a un compte @mon-avenir.ca et a donc accès à différents documents Google qui peuvent lui être rendus disponibles par son ou ses enseignants. Ce compte reste accessible à partir de la maison, mais ne constitue pas un mode de communication entre les membres du personnel et les parents/tuteurs.

Nous invitons les familles à communiquer directement avec le personnel enseignant pour aborder des questions en lien au rendement global des élèves. Les enseignants et enseignantes sont les mieux outillés pour répondre aux questions et pour fournir aux familles des détails en lien aux programmes, aux stratégies et outils pédagogiques ainsi qu'aux évaluations.

Finalement, dans le cas de tout déménagement ou changement des renseignements personnels des parents/tuteurs et élèves (p. ex., adresse, numéro de téléphone, adresse courriel ou situation familiale comme un changement légal de garde d'un enfant), prière de communiquer directement avec le secrétariat pour que nous puissions mettre à jour vos coordonnées.

Communication avec les autres familles et invitations

Il arrive que certaines familles souhaitent transmettre des messages ou faire parvenir des invitations à des enfants d'autres familles (p. ex., pour une fête d'anniversaire). Les membres du personnel ne peuvent pas remettre à certains élèves du groupe des invitations de la part de parents/tuteurs. Prière de communiquer avec l'enseignant(e) titulaire de votre enfant en début d'année avant d'indiquer votre intention de partager votre adresse électronique aux autres parents pour cette sorte d'envoi pendant l'année scolaire. Pour obtenir d'autres précisions à ce sujet, prière de communiquer avec l'enseignant(e) titulaire de votre enfant ou avec la direction.

DIFFUSION D'IMAGES/DE PHOTOS

L'école élémentaire catholique Saint-Nicolas se réserve le droit d'afficher et de diffuser des photos d'élèves dont les parents ont signé le formulaire de consentement au moment de l'inscription ou en début d'année scolaire. Si vous n'avez pas reçu ce formulaire, prière de communiquer avec l'enseignant(e) titulaire de votre enfant ou avec le secrétariat dans les plus brefs délais.

Afin de respecter le droit à la vie privée de nos élèves, nous demandons aux parents de ne pas diffuser des images des élèves de l'école dans leurs propres réseaux publics. Certaines familles ne nous ont pas autorisés à partager des images de leurs enfants dans nos communiqués et envois publics. Nous vous demandons donc de respecter cette politique et d'éviter d'afficher et de diffuser sur les différents médias sociaux des photos d'autres élèves de l'école.

Il importe aussi de souligner que tout renseignement sur l'école et sur ses activités doit passer directement par les réseaux et médias gérés directement par l'école et par le Csc MonAvenir. L'école et le Conseil sont uniquement responsables des renseignements qui sont rendus disponibles par le biais du site Web de l'école (<https://sn.cscmonavenir.ca/>), de nos envois électroniques à partir de l'adresse sn-infocom@cscmonavenir.ca et des textos en provenance de l'école. Tout autre site ou page conçu en lien à l'École élémentaire catholique Saint-Nicolas ne peut contenir le logo ou la photo de l'école ou s'afficher comme un outil officiel de communication de l'école. Prière de communiquer avec nous si vous prenez connaissance d'un outil de diffusion non officiel de l'école.

PAROISSE ET PARTENARIAT

La paroisse affiliée à notre école est celle du Sacré-Cœur, située au 39, rue Guelph à Georgetown. Le curé Père Jonas Ahouansou est le prêtre désigné pour notre école et préside toutes nos messes et célébrations liturgiques. Vous pouvez communiquer avec la paroisse en téléphonant au 905-877-4373.

Nos familles sont invitées à assister aux messes communautaires hebdomadaires qui se dérouleront chaque dimanche à 13 h dans le gymnase de l'école à partir du 16 septembre 2018. Ces messes dominicales seront célébrées par Père Jonas et organisées et animées par des bénévoles de la toute nouvelle Mission catholique de Milton. Nous sommes toujours à la recherche d'autres bénévoles pour ces messes.

Une fois par mois, en général le dernier dimanche de chaque mois, la messe du dimanche à l'école sera organisée et animée par les élèves d'un niveau particulier. Les dates exactes et les niveaux impliqués seront communiqués aux familles pendant l'année scolaire. Nous vous invitons à encourager les enfants dans leur croissance spirituelle et à appuyer notre communauté paroissiale dans ses projets au cours de l'année.

CONSEIL D'ÉCOLE

L'école élémentaire catholique Saint-Nicolas est heureuse d'avoir un Conseil d'école constitué de parents/tuteurs et de membres de la communauté engagés vers la mission de l'école et vers l'amélioration du rendement des élèves. Nous sommes toujours à la recherche de membres dévoués intéressés à donner une voix aux parents/tuteurs. Si vous souhaitez faire partie du Conseil d'école, vous pouvez communiquer avec la direction ou encore communiquer votre intérêt lors de la soirée de programmation. La date de la première réunion du Conseil d'école pour l'année scolaire 2018-2019 sera communiquée en début d'année scolaire.

BÉNÉVOLES

L'École élémentaire catholique Saint-Nicolas remercie tous les parents/tuteurs qui souhaitent s'impliquer dans le milieu scolaire. Nous avons entre autres souvent besoin d'adultes

francophones désignés « responsables » lors des sorties éducatives ou lors d'événements importants à l'école.

Pour assurer la sécurité des élèves, tout bénévole à l'école doit fournir au secrétariat une preuve originale de vérification des antécédents criminels pour le secteur vulnérable en date de 6 mois ou moins. Vous pouvez vous rendre à un poste de police de la région afin d'obtenir cette vérification vous permettant de non seulement accompagner votre enfant, mais de nous aider à assurer une surveillance adéquate lors des sorties. Les parents/tuteurs qui ont déjà soumis un formulaire de vérification des antécédents criminels pendant l'année scolaire précédente doivent le mettre à jour en début d'année scolaire en remplissant un formulaire de déclaration annuelle qui est disponible au secrétariat.

Nous vous remercions à l'avance pour votre temps et votre disponibilité.

SURVEILLANTS DU DÎNER

Nous sommes à la recherche d'adultes pour assurer la supervision des élèves pendant les dîners. Ces postes sont rémunérés par le Csc MonAvenir. Si vous êtes intéressés, prière de faire parvenir votre curriculum vitae à la direction. Une copie originale d'un relevé des antécédents criminels en date de 6 mois ou moins sera également exigé.

VISITEURS

À l'École élémentaire catholique Saint-Nicolas, nous tenons à assurer la sécurité de chaque enfant et de chaque membre du personnel.

Tout individu qui se présente à l'école et qui ne fait pas partie de l'équipe régulière/quotidienne de l'École élémentaire catholique Saint-Nicolas doit se présenter au bureau dès son arrivée pour signer le registre des visiteurs et prendre une passe. Le registre doit être à nouveau signé et la passe rendue au départ. Ces mesures permettent au bureau de savoir qui se trouve dans l'école à tout moment et d'agir de façon sécuritaire dans toute situation d'urgence.

Veillez noter que pour assurer la sécurité des enfants et du personnel, les visiteurs, dont les parents/tuteurs, ne peuvent se rendre directement ni dans l'école ni dans la cour de récréation ni aux portatives sans d'abord passer par le secrétariat. À l'extérieur des heures d'ouverture du secrétariat, l'école n'est pas ouverte pour les visites ou les déplacements. Pour tout accès à la garderie, prière d'utiliser la porte réservée à cet effet à l'arrière de l'école.

Contrat à l'intention des parents/tuteurs

J'ai pris connaissance de ce Guide à l'intention des parents/tuteurs et je m'engage à le revoir avec mon ou mes enfants, tout comme à en respecter le contenu pour l'année scolaire 2018-2019.

Nom de l'élève

Niveau de l'élève

Enseignant(e) titulaire

Signature du parent/tuteur